

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 01-280-56

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le règlement suivant :

01-280-56 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) en vue d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) — (dossier 1204334002)

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 15 mars 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 mars 2021 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 17 mars 2021

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire